

Eduquer ... tout un sport !

RÈGLEMENT DES SPORTS COLLECTIFS

TRISPORTS BENJAMIN

Année 2022 – 2023

Nouveauté 2022-2023



TRISPORTS BENJAMIN

SOMMAIRE

PARTIE 1 : REGLEMENT COMMUN DES SPORTS COLLECTIFS.....	- 4 -
TITRE I : DEFINITION DES CHAMPIONNATS	- 4 -
<i>Article 1 : Les Championnats</i>	<i>- 4 -</i>
<i>Article 2 : les catégories d'âge</i>	<i>- 4 -</i>
2.1. Règles de qualification des joueurs.....	- 4 -
2.1.1. Participation d'un joueur	- 4 -
2.1.2 Sur classement	- 5 -
2.1.3 Double sur classement :	- 5 -
2.1.4 Limite du nombre de surclassés.....	- 5 -
<i>Article 3 : le championnat promotionnel uniquement.....</i>	<i>- 5 -</i>
TITRE II : ACCES AUX COMPETITIONS	- 6 -
<i>Article 4 : Obligations</i>	<i>- 6 -</i>
<i>Article 5 : Conditions d'accès et Modalités de qualifications.....</i>	<i>- 6 -</i>
5.1. Par sport, catégorie et sexe	- 6 -
5.2. Gestions des invitations par les organisateurs.....	- 6 -
5.3. Gestion des repêchages	- 6 -
5.4. Informations pratiques et qualifications.....	- 6 -
<i>Article 6 : Les jeunes officiels</i>	<i>- 7 -</i>
6.1. Définition du jeune officiel :	- 7 -
6.2. En cas d'absence d'arbitre lors d'un match :	- 7 -
6.8. Validations des Jeunes Officiels (attestation) et obligations d'arbitrage (présence et qualification)	- 7 -
6.4. Informations complémentaires	- 7 -
<i>Article 7 : Tenue vestimentaire de compétition.....</i>	<i>- 8 -</i>
<i>Article 8 : Titres et récompenses.....</i>	<i>- 8 -</i>
<i>Article 9 : Dispositions particulières.....</i>	<i>- 8 -</i>
9.1. Retard : pénalité et Forfait.....	- 8 -
9.2. Forfait inscription.....	- 8 -
TITRE III : RESERVES, RECLAMATIONS ET PROCEDURES DISCIPLINAIRES	- 9 -
<i>Article 10 : Les réclamations et procédures disciplinaires</i>	<i>- 9 -</i>
10.1. Les réserves et réclamations.....	- 9 -
10.1.1. Réserves	- 9 -
10.1.2. Réclamations.....	- 9 -
10.2. La commission des réclamations et litiges de la compétition	- 9 -
10.3. Les sanctions	- 9 -
<i>Article 11 : Le dopage</i>	<i>- 9 -</i>
PARTIE 2 : ACTIVITE TRISPORT	- 10 -
TITRE V : REGLES SPECIFIQUES.....	- 10 -
ARTICLE 12 : Basket-ball	- 10 -
12.1 Durée :	- 10 -
12.2 Nombre de joueurs :	- 10 -
12.3 Matériel :	- 10 -
12.4 Règlement :	- 10 -
12.5 Egalité :	- 10 -
ARTICLE 13 : Football.....	- 10 -
13.1 Durée :	- 10 -
13.2 Nombre de joueurs :	- 10 -
13.3 Matériel :	- 10 -
13.4 Sanctions :	- 10 -
13.5 Règlement football à 7 :	- 11 -

TRISPORTS BENJAMIN

13.6 Egalité :	- 11 -
ARTICLES 14 : Handball	- 11 -
14.1 Durée :	- 11 -
14.2 Nombre de joueurs :	- 11 -
14.3 Matériel :	- 11 -
14.4 Sanctions :	- 11 -
14.5 Règlement :	- 11 -
14.6 Règlement :	- 11 -
14.7 Egalité :	- 11 -
Article 15 : Volley-ball	- 11 -
15.1 Durée :	- 11 -
15.2 Nombre de joueurs :	- 11 -
15.3 Matériel :	- 12 -
15.4 Règles particulières	- 12 -
15.5 En cas d'égalité de points	- 12 -
ARTICLES 16 : futsal : si terrains de foot impraticables	- 12 -
16.1 Durée :	- 12 -
16.2 Nombre de joueurs :	- 12 -
16.3 Matériel :	- 12 -
16.4 Sanctions :	- 12 -
16.5 Règlement	- 12 -
16.6 Egalité :	- 13 -
TITRE V : ORGANISATION DES RENCONTRES DE LA PHASE FINALE	- 14 -
Article 17 : Déroulement de la compétition	- 14 -
ARTICLE 18 : Ordre des rencontres	- 14 -
ARTICLE 19 : Cas d'un championnat à 9 territoires	- 14 -
ARTICLE 20 : Décompte des points	- 14 -
ARTICLE 21 : Nombre des joueurs	- 14 -
ARTICLE 22 : Participation	- 15 -
ARTICLE 23 : Remplacement	- 15 -
ARTICLE 24 : Temps mort	- 15 -
ARTICLE 25 : Changement de côté	- 15 -
ARTICLE 26 : Cas d'égalité	- 15 -
ARTICLE 27 : Expulsion définitive	- 15 -
ARTICLE 28 : Annexe, championnat à 9	- 16 -
27.1. Installations :	- 16 -
27.2. Fonctionnement :	- 16 -
27.3. Salles :	- 16 -
27.4. Formule : pour les triangulaires	- 16 -
27.5. Classement :	- 17 -
27.5.1 Possibilités :	- 17 -
27.5.2 Si égalité pour le classement :	- 18 -

PARTIE 1 : REGLEMENT COMMUN DES SPORTS COLLECTIFS

TITRE I : DEFINITION DES CHAMPIONNATS

ARTICLE 1 : LES CHAMPIONNATS

Les championnats nationaux de sports collectifs sont organisés par catégorie d'âge et par filière – Promo ou Elite ou **Unique** - pour les sports collectifs répertoriés dans le tableau suivant

			MF	MF	MG	MG	CG	CG	CJF	CJF	CJG	JG	JG
	BF	BG	Elite	Promo	Elite	Promo	Elite	Promo	Elite	Promo	Elite	Elite	Promo
Basket-ball			X	X	X	X	X	X	X	X		X	X
Hand-ball			X	X	X	X		X	X	X	X		X
Football					X	X		X		X	X		X
Futsal				X	X	X	X	X		X		X	X
Rugby à 7				X	X	X	X	X		X		X	X
Rugby à 13				X		X		X		X			X
Volley-ball				X		X		X		X			X
Tri-sport	X	X		X		X							

CODE COULEUR	
	PAS de Championnat
	Championnat UNIQUE ou UNIFIE
	Championnat PROMOTIONNEL
	Championnat ELITE

ARTICLE 2 : LES CATEGORIES D'AGE

Les catégories d'âge sont celles définies dans les règlements généraux UGSEL

Les féminines sont autorisées à intégrer des équipes masculines dans les catégories benjamins et minimes sans toutefois pouvoir participer dans la catégorie supérieure.

2.1. REGLES DE QUALIFICATION DES JOUEURS

2.1.1. Participation d'un joueur

Le non-respect des nombres minimum et maximum de joueurs par équipe, ainsi que du nombre maximum de sur-classement en début de tournoi national entraine automatiquement match perdu pour l'équipe concernée

2.1.2 Sur classement

Les licenciés d'une catégorie d'âge inférieure, **d'une année seulement**, sont admis à participer aux épreuves de la catégorie immédiatement supérieure si le médecin reconnaît cette aptitude exceptionnelle. Ref article 8 des Renseignements Généraux (RG) UGSEL

Dans ce cas, le joueur devra présenter, avant l'épreuve, avec sa licence, le certificat de sur-classement précisant le sport autorisé, pour être admis à participer.

2.1.3 Double sur classement :

Le joueur devra présenter, avant l'épreuve, avec sa licence, le certificat de double sur-classement précisant le sport autorisé, pour être admis à participer, et délivré par un médecin spécialiste de la médecine du sport.

2.1.4 Limite du nombre de surclassés

Le sur-classement (simple et double cumulés) est autorisé dans les limites suivantes :

- ELITE: FB 4 / BB 2 / HB 2 / VB 2 / Rugby 2 / FS 2
- PROMOTIONNEL: FB 2 / BB 1 / HB 2 / VB 2 / Rugby 2 / FS 2 / TS 2

Ce nombre correspond aux joueurs inscrits pour l'engagement via U sport.

ARTICLE 3 : LE CHAMPIONNAT PROMOTIONNEL UNIQUEMENT

- Formule filles : basket, volley-ball, handball
- Formule garçons : football, volley-ball, handball

Facturation de 500 Euros :

Ce dispositif s'inscrit dans le contexte d'un championnat incomplet en termes d'équipes participantes. Quand la procédure de repêchage est inopérante au regard d'un établissement en situation de désistement trop tardif : au délai des 15 jours précédant le premier jour du championnat.

Il est laissé à l'appréciation de l'organisateur, de facturer la somme des 500 € à l'attention du comité. Ce dernier pourra ensuite se tourner vers l'établissement

TITRE II : ACCES AUX COMPETITIONS

ARTICLE 4 : OBLIGATIONS

Tous les participants à une compétition nationale s'engagent à respecter la charte éthique de l'UGSEL.

La vérification des licences (matérialisée) des participants est effectuée lors de l'accueil des équipes par le délégué sportif.

Présence obligatoire pour chaque établissement d'un encadrant licencié UGSEL, qu'il soit professeur d'EPS, personne participante à l'animation de l'association sportive ou accompagnateur ponctuel.

Présentation obligatoire pour ce membre de la **licence encadrement** sous forme matérialisée avec photo et tampon de l'établissement.

ARTICLE 5 : CONDITIONS D'ACCES ET MODALITES DE QUALIFICATIONS

5.1. PAR SPORT, CATEGORIE ET SEXE

L'équipe classée 1ère ou une des équipes suivantes de chaque territoire est qualifiée pour les finales nationales.

Si un ou des territoires ne présentent pas d'équipe, un nombre d'équipes équivalent seront repêchés pour participer aux finales nationales.

5.2. GESTIONS DES INVITATIONS PAR LES ORGANISATEURS

Le comité ou le territoire organisateur a la possibilité d'inviter une équipe de son comité ou territoire en fille **et** en garçon.

5.3. GESTION DES REPECHAGES

Ces repêchages seront attribués de la manière suivante :

1. Le premier : au territoire ayant le plus d'équipes engagées dans l'année en cours
2. Le second : au territoire dont l'équipe représentante était championne nationale l'année précédente
3. Le troisième : au territoire ayant le 2^e plus grand total d'équipes engagées dans l'année en cours
4. Le quatrième : au territoire ayant le 3^e plus grand total d'équipes engagées dans l'année en cours
5. Le cinquième : au territoire ayant le 4^e et ainsi de suite.

Les territoires seront informés de leur ordre de repêchage pour leur 1ère équipe non qualifiée. Un territoire ne pourra participer avec plus de 2 équipes sauf s'il est territoire organisateur et que toutes les invitations n'ont pas permis d'arriver à un tableau complet (8 équipes).

5.4. INFORMATIONS PRATIQUES ET QUALIFICATIONS

Au niveau territorial plusieurs cas de figure sont envisageables :

- Les règlements nationaux peuvent être intégralement appliqués cependant des aménagements locaux restent possible.
- Attention au cumul du temps de jeu sur la journée

TRISPORTS BENJAMIN

ARTICLE 6 : LES JEUNES OFFICIELS

6.1. DEFINITION DU JEUNE OFFICIEL :

Est considéré comme Jeune Officiel, un élève scolarisé ou un jeune âgé de moins de 21 ans qui présente les qualifications requises (UGSEL ou fédéral).

Le jeune officiel est à disposition de l'organisateur. Il doit être présent 20 minutes avant l'horaire du match pour lequel il est désigné.

Chaque équipe qualifiée pour la phase finale du Trisport benjamin doit présenter un(e) jeune arbitre **non joueur**. Cet(te) arbitre dont la compétence devra être certifiée (stage national UGSEL ou diplôme fédéral), appartiendra à l'AS, le comité ou le territoire de l'équipe qualifiée.

Une équipe qui se présenterait au championnat national sans arbitre ne pourra pas y participer.

6.2. EN CAS D'ABSENCE D'ARBITRE LORS D'UN MATCH :

L'absence d'un arbitre désigné ne peut en aucun cas motiver le report d'une rencontre de championnat UGSEL quel que soit le niveau auquel se dispute la compétition.

Si le ou les arbitres désignés sont absents à l'heure prévue ou après un délai raisonnable compatible avec les impératifs d'organisation :

1. Il sera fait appel à tout arbitre officiel neutre présent,
2. A défaut, il sera fait appel à tout arbitre officiel présent, le plus qualifié assurant l'arbitrage,
3. A défaut, chaque équipe présentera une personne susceptible d'arbitrer.

La (ou les) personne(s) désignée(s) ne peut (peuvent) en même temps arbitrer et diriger une équipe.

6.8 VALIDATIONS DES JEUNES OFFICIELS (ATTESTATION) ET OBLIGATIONS D'ARBITRAGE (PRESENCE ET QUALIFICATION)

Pour les championnats unifiés (suppression ELITE/PROMO) se référer aux règlements spécifiques

	Obligation
MINIME F	Oui si Non caution de 300 € non restituée
MINIME G	Oui si Non caution de 300 € non restituée
Tri Sports MINIME	Oui si Non pas de participation
Tri Sports BENJAMIN	Oui si Non pas de participation

6.4. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Trois filières de convocation aux championnats nationaux sont possibles :

1. Convocation après le stage national
2. Convocation avec une équipe de son territoire
3. Convocation après avoir été sélectionné par le comité d'organisation

La validation est acquise après évaluation selon les critères définis par l'activité.

TRISPORTS BENJAMIN

ARTICLE 7 : TENUE VESTIMENTAIRE DE COMPETITION

Pour toutes les compétitions nationales, organisées par l'UGSEL, la tenue générale des élèves doit être en conformité avec les règlements des fédérations du sport concerné.

- Les élèves d'un même établissement doivent revêtir un maillot identique aux couleurs de l'établissement.
- Le short réglementaire est aussi obligatoire et de couleur identique pour toute une équipe.
- Les maillots doivent être numérotés devant et derrière pour les sports collectifs de salle, derrière pour les sports collectifs extérieurs.
- Chaque équipe devra se munir de deux jeux de maillots de couleurs différentes.
- Le nom de l'établissement ou de son association sportive doit figurer obligatoirement sur le maillot.
- Pour les championnats nationaux, il est souhaitable que la numérotation des joueurs soit identique pour l'ensemble du tournoi.

La Commission disciplinaire et réglementaire a compétence pour statuer sur tout problème qui en cas de non-respect de l'un de ces points.

ARTICLE 8 : TITRES ET RECOMPENSES

Pour être officialisée, une compétition doit regrouper au moins 4 équipes provenant de 3 territoires différents.

Tous les membres d'une équipe parvenant au podium reçoivent une médaille spécifique : or pour les premiers, argent pour les 2^{nds}, bronze pour les 3^{èmes}.

Les 5^{èmes} recevront aussi une médaille de bronze au même titre que les 3^{èmes}.

Toutes les équipes recevront une coupe.

Et pour l'équipe championne nationale, un tee-shirt champion national millésimé

ARTICLE 9 : DISPOSITIONS PARTICULIERES

9.1. RETARD : PENALITE ET FORFAIT

La première des trois rencontres du match sera perdue après 30 minutes de retard.

Si l'équipe n'est toujours pas présente 5 minutes après le début prévu de la seconde rencontre : perte du match

9.2.FORFAIT INSCRIPTION

En cas de forfait suite à l'inscription sur Usport, soit au plus tard 24 jours avant le début de la compétition, le territoire de l'équipe forfait versera le chèque de caution qu'elle aura reçu à l'organisateur de la compétition.

TITRE III : RESERVES, RECLAMATIONS ET PROCEDURES DISCIPLINAIRES

ARTICLE 10 : LES RECLAMATIONS ET PROCEDURES DISCIPLINAIRES

10.1. LES RESERVES ET RECLAMATIONS

Pour être recevables, les réserves et réclamations doivent être écrites sur la feuille de match par l'arbitre sous la dictée du capitaine ou du responsable de l'équipe réclamante (Régulièrement inscrits sur la feuille de match) et en présence du capitaine ou du responsable de l'équipe adverse.

10.1.1. Réserves

Elles ne sont recevables que si elles sont écrites sur la feuille de match avant le début de la rencontre. Toutefois, si un incident matériel survient en cours de jeu ou si un joueur arrive en retard, une réserve pourra être formulée à la mi-temps ou en fin de partie.

10.1.2. Réclamations

Elles ne peuvent porter que sur une faute technique d'arbitrage, c'est-à-dire une mauvaise interprétation par l'arbitre, le marqueur ou le chronométreur des lois du jeu. Elles seraient déposées en pure perte, si elles portaient sur une question de fait dont l'arbitre est seul juge et pour laquelle sa décision est sans appel.

Pour être recevable, une réclamation doit être :

- Effectuée verbalement auprès de l'arbitre, par le capitaine ou le responsable de l'équipe réclamant dès le premier arrêt de jeu suivant la décision contestée
- Confirmée après la rencontre sur la feuille de match selon les modalités prévues ci-dessus.

N.B. : L'arbitre ne peut refuser de transcrire une réserve ou une réclamation même si elle lui semble non recevable (hors délais prescrits ne portant pas sur une faute technique d'arbitrage, non précédée de réclamation verbale...) mais il devra préciser alors les conditions anormales dans lesquelles elle a été déposée.

- Dans tous les cas, l'arbitre enverra un rapport dans les meilleurs délais à la commission intéressée.

10.2. LA COMMISSION DES RECLAMATIONS ET LITIGES DE LA COMPETITION

La commission comprend de 5 personnes : le (la) délégué(e) de la CTN, et/ou de la CNAS le (la) Président(e) du Comité d'organisation ou juge arbitre général, le directeur de compétition et éventuellement une ou deux personnes à désigner sur place.

Référence TITRE V, Article 28.3 des RG.

10.3. LES SANCTIONS

Référence à l'art. 11 des statuts : la qualité de membre de l'Ugsel nationale, ... les voies de fait, les manquements à l'éthique sportive. En tout état de cause, le caractère de gravité est laissé à l'appréciation de l'organe compétent pour prononcer la sanction.

ARTICLE 11 : LE DOPAGE

Les licenciés UGSEL peuvent faire l'objet d'un contrôle anti-dopage suivant les modalités arrêtées par le ministère des sports, il est rappelé à tout participant à un championnat national suivant ou ayant suivi un traitement médicamenteux doit pouvoir produire l'ordonnance prescrivant ces médicaments. Référence Titre VI, art 30 des RG.

PARTIE 2 : ACTIVITE TRISPORT

TITRE V : REGLES SPECIFIQUES

ARTICLE 12 : BASKET-BALL

12.1 DUREE :

3 x 8', temps de jeu non décompté.

12.2 NOMBRE DE JOUEURS :

5

12.3 MATERIEL :

- Ballon n°5
- Grand terrain et grands panneaux.
- Ligne à 3 pts = ligne pointillée

12.4 REGLEMENT :

- Application de la règle des 24"et 8".
- La défense individuelle est obligatoire.
- Un joueur sera sorti pour 4 fautes personnelles et ne sera pas remplacé par un autre joueur pendant le tiers temps concerné.
- Après 4 fautes d'équipe dans la troisième période, chaque faute supplémentaire sera sanctionnée par 2 lancer-francs
- Arrêt du temps sur les 2 dernières minutes de la 3eme période lors des lancers francs, sur fautes et sur panier marqué.
- Après une faute en zone arrière et afin de favoriser le jeu rapide, le joueur peut engager sur le côté sans que l'arbitre ne touche la balle.
- Ecran non autorisé en BF

12.5 EGALITE :

Épreuve des lancers francs (cf. art. 26).

ARTICLE 13 : FOOTBALL

13.1 DUREE :

3 x 10'

13.2 NOMBRE DE JOUEURS :

7 dont 1 gardien de but.

13.3 MATERIEL :

Terrain réduit football à 7, buts réglementaires benjamins, surface de but réglementaire FFF

- Buts : 6m x 2,10m, tolérance hauteur : 2m.
- Point de penalty à 9 m
- Le hors-jeu est jugé à la ligne médiane.
- Taille des ballons : taille 4

13.4 SANCTIONS :

En cas de faute grave, exclusion temporaire de 2 minutes jusqu'à la fin du 1/3 temps, ou expulsion jusqu'à la fin de la rencontre.

TRISPORTS BENJAMIN

13.5 REGLEMENT FOOTBALL A 7 :

- Distance imposée aux adversaires sur balle arrêtée : 6 mètres.
- Coup de pied de pénalité : à 13 mètres sans possibilité de mur pour l'équipe adverse.
- Coup de pied de but (renvoi du gardien) : 9 mètres maximum devant le but.
- Tous les coups francs sont directs.
- Toute faute grave commise en dehors de sa propre surface de réparation peut être sanctionnée d'un coup de pied de pénalité.
- Le penalty : à 9 mètres.

13.6 EGALITE :

En cas d'égalité, épreuve des tirs au but (cf.art.26)

ARTICLES 14 : HANDBALL

14.1 DUREE

3 x 8'

14.2 NOMBRE DE JOUEURS :

6 dont 1 gardien

14.3 MATERIEL :

Ballon taille 0 en fille et taille 1 en garçon – terrain de handball en salle.

14.4 SANCTIONS :

Exclusion de 1 minute.

14.5 REGLEMENT :

Application du règlement officiel plus :

- Après un but, l'engagement se fait depuis la zone au point des 4 m.
- Défense étagée obligatoire (1 joueur au moins en dehors des 9 m), gérée par la table.
- Sanction (jet de 6 m) au 2ème avertissement

14.6 REGLEMENT :

Le jet de 7m est avancé à la zone (6m)

14.7 EGALITE :

En cas d'égalité, épreuve des jets de 7 m (cf. art.26).

ARTICLE 15 : VOLLEY-BALL

15.1 DUREE :

- 3 sets de 20 points.
- L'équipe qui totalise le plus de points à l'issue des deux rencontres, est déclarée vainqueur.
- Un set se gagne en 20 points sans nécessité d'avoir deux points d'écart.

15.2 NOMBRE DE JOUEURS :

Par équipe : deux collectifs de 5 joueurs chacun, 4 joueurs évoluant simultanément sur le terrain.

TRISPORTS BENJAMIN

15.3 MATERIEL :

2 terrains de 7m x 14m.

- Hauteur du filet : 2m
- Ligne des 3m, parallèle au filet délimitant une zone interdisant au joueur arrière (le serveur) l'attaque au-dessus du filet.
- Pas de feuille de placement.
- Panneau d'affichage sur chaque terrain, pour le décompte des points. Si possible, panneau central d'affichage pour le cumul des points des deux terrains.
- Les mires ne sont pas obligatoires.
- L'organisateur prévoit le même type de ballon sur chaque terrain

15.4 REGLES PARTICULIERES

Services :

- Service : 5 services consécutifs maximum pour le même joueur, puis l'équipe effectue une rotation si elle conserve le bénéfice du service. L'arbitre annonce le 5e service.
- Si service avant le coup de sifflet de l'arbitre : à remettre
- Ballon touchant le panier de basket : point perdu, touchant le câble : à remettre
- Service : avec le poing fermé ou main ouverte. Balle colée ou lancée
- Sur un service : pas de contre ou renvoi direct sur balle prise au-dessus du filet.
- Croiser les collectifs au 2ème set et reprise de l'opposition initiale au 3ème set.
- Un temps mort est autorisé au 3ème set. Pas de temps mort technique.

15.5 EN CAS D'EGALITE DE POINTS

L'équipe qui a gagné le plus de sets est déclarée vainqueur.

Si l'égalité subsiste, formation d'un collectif de 4 joueurs parmi les inscrits sur la feuille de match, pour disputer un set de 10 points.

ARTICLES 16 : FUTSAL : SI TERRAINS DE FOOT IMPRATICABLES

16.1 DUREE :

3 x 8'

16.2 NOMBRE DE JOUEURS :

5 dont 1 gardien de but.

16.3 MATERIEL :

Terrain de handball en salle ou extérieur.

But de handball : 3m x 2m

Ballon spécifique football en salle, taille 4

16.4 SANCTIONS :

Idem football à 7 (cf. art. 11.4)

16.5 REGLEMENT

Football à 5

- Pas de hors-jeu.
- Toutes les remises en jeu sont effectuées au pied, ballon sur la ligne de touche, adversaire à 5m.
- Les coups francs sont directs.
- Le gardien de but peut jouer le ballon à la main dans la zone de 6m.

TRISPORTS BENJAMIN

- Réception à la main du GB possible.
- La remise en jeu après une sortie de but se fait exclusivement à la main, le ballon doit sortir de la zone des 6m.
- Le penalty : tir à 6 m face au gardien, prise d'élan à l'intérieur des 9 m.
- Distance imposée aux adversaires sur balle arrêtée et remise en jeu : 5 mètres.
- Si le ballon touche le plafond, remise en jeu par une touche au point le plus proche de l'impact.

16.6 EGALITE :

En cas d'égalité, épreuve des tirs au but (cf.art.26)

TITRE V : ORGANISATION DES RENCONTRES DE LA PHASE FINALE

ARTICLE 17 : DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Nombre d'équipes qualifiées : 8.

Un tirage au sort répartit les 8 équipes sous forme de 2 poules qui déterminent la suite des rencontres pour l'ensemble du tournoi.

1° phase : tirage de 4 têtes de série parmi les 6 territoires

2° phase : tirage des 4 autres territoires en tenant compte des invités

- 2 équipes qualifiées d'un même territoire ne peuvent être dans le même tableau.
- Si 3 équipes d'un même territoire sont qualifiées, le champion territorial et son second ne se rencontrent pas en poule éliminatoire.
- Les 1ers de territoire ne peuvent pas se rencontrer au 1er tour tant que possible.
- 1ère journée - ¼ de finales à l'intérieur de chaque poule.
- 2ème journée - ½ finales dans une même poule
 - Les équipes perdantes de la 1ère journée se rencontrent.
 - Les équipes gagnantes de la 1ère journée se rencontrent.
- Lors des deux premières journées, si les filles jouent le matin la 1ère journée, elles jouent l'après-midi pour la 2ème journée, inversement pour les garçons.
- 3ème journée : Finales de Classement – Fin à 13h30

ARTICLE 18 : ORDRE DES RENCONTRES

L'ordre des rencontres mentionné à l'article 3 peut être modifié pour des raisons d'organisation mais le volley se situera toujours en deuxième position. S'il faut le changer un accord de la CTN sera nécessaire.

ARTICLE 19 : CAS D'UN CHAMPIONNAT A 9 TERRITOIRES

Voir annexe : article 27

ARTICLE 20 : DECOMPTE DES POINTS

Le décompte des points est le suivant :

- Victoire : 3 points
- Match nul : 2 points
- Défaite 1 point.

L'équipe vainqueur est celle qui a remporté le plus de points au total des trois rencontres.

Dans un sport, en cas de match nul, chaque équipe marque 2 points, mais il est indispensable de procéder **dès la fin de la rencontre concernée**, aux tirs aux buts, aux jets de 7 mètres, aux lancers francs, au set décisif s'il existe une égalité des sets. Cette épreuve peut être éventuellement décisive pour le résultat final (cf. art. 22).

ARTICLE 21 : NOMBRE DES JOUEURS

Seuls les joueurs inscrits sur la feuille d'engagement via USPORT, validée par le délégué CSN, peuvent prendre part à une rencontre.

TRISPORTS BENJAMIN

1. Lors du tournoi national, un établissement déplace obligatoirement 11 ou 12 joueurs **maximum**, tous inscrits sur la feuille de match.
2. **S'il ne se présente au championnat qu'à 10 joueurs, il y participera mais aura match perdu à chaque rencontre**
3. Le responsable d'équipe peut décider de jouer la rencontre à 10 ou 11 ou à 12 joueurs.
4. Sur blessure d'un joueur :
5. Si choix à 10 : le 11e ou le 12e le remplace et continue son contrat.
6. Si choix à 11 : le 12e remplace et continue son contrat.
7. Si choix à 12 : l'équipe termine la rencontre à 11.
8. **En cas de participation inférieure à dix joueurs, le match est perdu par pénalité.**

ARTICLE 22 : PARTICIPATION

Chaque joueur inscrit sur la feuille de match participe obligatoirement aux trois sports, au minimum 1/3 temps en basket-ball, futsal, handball, et un set complet au minimum en volley-ball.

ARTICLE 23 : REMPLACEMENT

Il n'y a pas de remplacement de joueur pendant un tiers-temps ou un set sauf sur blessure. Le joueur remplacé ne revient plus en jeu même dans les sports suivants, pour le tour considéré.

ARTICLE 24 : TEMPS MORT

Dans tous les sports, aucun temps mort pendant les deux premiers tiers temps ou sets. Possibilité d'un temps mort d'une minute dans chaque sport, par équipe, pendant le dernier tiers temps ou set sur tout arrêt de jeu.

ARTICLE 25 : CHANGEMENT DE COTE

Entre chaque tiers temps ou set, les équipes changent de côté sans faire de pause

ARTICLE 26 : CAS D'EGALITE

En cas d'égalité, les équipes se départagent par une série de 5 lancers francs, 5 jets aux 7 mètres, 5 tirs au but, 1 set de 10 points, selon le sport.

Déroulement de l'épreuve (sauf en volley-ball, voir article 15.5 ci-dessus) : 5 joueurs différents présents ou non sur le terrain au coup de sifflet final doivent effectuer 1 tir ou 1 lancer. En cas d'égalité après les séries de 5, la victoire est acquise dès qu'une équipe prend l'avantage sachant que les 10 joueurs doivent effectuer 1 tir ou 1 lancer avant qu'un même joueur ne puisse exécuter une deuxième tentative.

Le nombre de tireur doit être le même dans chaque équipe au début de l'exercice

Un joueur expulsé : carton rouge direct en FB, expulsion en HB, faute ? en BB) ne pourra y participer

cf. article 27

ARTICLE 27 : EXPULSION DEFINITIVE

Un joueur expulsé ne doit plus participer pour la suite de la rencontre. Ainsi, un joueur expulsé définitivement n'est pas remplacé pendant le sport considéré, et son équipe termine le match avec un joueur en moins. Cependant, son équipe rejoue normalement avec un nombre de joueurs maximum sur le terrain pour le ou les sports suivants de la rencontre.

Dans le cas de plusieurs exclusions temporaires ou avertissements du même joueur, ou dans le cas d'une expulsion définitive, la commission disciplinaire et réglementaire décidera des suites à donner.

TRISPORTS BENJAMIN

ARTICLE 28 : ANNEXE, CHAMPIONNAT A 9

27.1. INSTALLATIONS :

- **3 salles** (très compliqué à 2) + 1 terrain de foot extérieur

27.2. FONCTIONNEMENT :

- **3,5 jours**, accueil la veille en fin d'après-midi.
- On passe de 72 à 156 matchs.
- J1 : 3 poules de 3 (tournoi)
- J2 : 3 poules de 3 (tournoi)
 - Classement de toutes les équipes.
- J3 : ½ finales (1.2.3.4) +(5.8) +(6.7.9)
- J4 : Finales (1.2) +(3.4) +(G : 5.8 contre G :6.7.9) +(P :5.8 contre les deux P :6.7.9)

27.3. SALLES :

Nombre : 3

- . 1 salle par sport ou 1 salle par triangulaire
- . Les enfants jouent une ½ journée comme dans la formule classique
- . Même horaires qu'habituellement

Nombre : 2

Les garçons jouent tous les jours au matin et filles après-midi.

1 ^{er} et 2 ^{ème} jour				
HORAIRES	Sexe	SALLE A	SALLE B	Terrain FOOT
8h- 9h30	Garçons	HB poule 1	Volley poule 2	Foot poule 3
9h30 – 11h00		HB poule 3	Volley poule 1	Foot poule 2
11h00 – 12h30		HB poule 2	Volley poule 3	Foot poule 1
13h00 – 14h30	Filles	HB poule 1	BB 2	
14h30 – 16h00		HB poule 2	BB 3	
16h00 – 17h30		HB poule 3	BB 1	
17h30 – 18h45		Volley peut être 3 terrains par salle !		

27.4. FORMULE : POUR LES TRIANGULAIRES

- Les équipes d'une même poule se rencontrent dans le même sport puis dans le 2^{ème} et 3^{ème} = 9 matchs
- 1 match :30 mns max donc 3 périodes de 5 mns en BB. HB et futsal, 7 mns en foot ,3 set de 13 pts en volley
- Dans une catégorie (fille par ex) : 9 matchs de BB + 9 de Hand + 9 de volley

TRISPORTS BENJAMIN

1^{er} jour : Composition des poules par tête de série : le podium de l'année précédente pour A, D, G								
Matchs à partir de 8H00								
Poule 1			Poule 2			Poule 3		
A			D			G		
B			E			H		
C			F			I		
Ordre des rencontres								
A - B			D - E			G - H		
B - C			E - F			H - I		
A - C			D - F			G - I		

2^{ème} jour : Composition des poules selon classement du 1 ^{er} tour								
Poule 4			Poule 5			Poule 6		
1 ^{er} Poule 1			1 ^{er} Poule 2			1 ^{er} Poule 3		
2 ^{ème} Poule 2			2 ^{ème} Poule 3			2 ^{ème} Poule 1		
3 ^{ème} Poule 3			3 ^{ème} Poule 1			3 ^{ème} Poule 2		
Ordre des rencontres : même dispositif qu'au 1 ^{er} tour								
FIN DU 1^{ER} TEMPS								
Classement des équipes en fonction des résultats des 4 rencontres des deux premières journées.								
Les 4 premiers sont qualifiés pour les 1/2 finales + 5 ^{ème} / 8 ^{ème} + triangulaire 6 ^{ème} / 7 ^{ème} / 9 ^{ème}								

27.5. CLASSEMENT :

Après les deux premières journées :

V = victoire d'1 sport d'une rencontre, **N** : égalité, **P** : perdu

V=3pts, N=2pts, P=1pt

27.5.1 POSSIBILITES :

- 3pts : PPP
- 4pts : NPP
- 5pts : PPV ou NNP
- 6pts : VPN donc le N décisif au pénalty
- 7pts : VVP ou NNV
- 8pts : GGN
- 9pts : VVV

TRISPORTS BENJAMIN

27.5.2 SI EGALITE POUR LE CLASSEMENT :

Comptabilisation de tous les 1/3temps (V+N+G) dans les 3 sports des 4 rencontres.
Attention la comptabilisation du volley est à diviser par deux (car deux collectifs).

Puis, par ordre :

1. Celui qui a plus de victoires
2. Attribution de points dans le cas précédant : V=3pts, N =2pts, P=1pt. Le meilleur score gagne.
3. Addition du nombre de joueur (inscrits sur feuille de match) ayant participé aux 4 match. Le plus grand nombre l'emporte.
4. L'équipe la plus jeune (addition de tous les joueurs inscrits au national)

3ème jour :						
½ finales de 1 à 4			½ Finales de 5 à 9			
Rencontre A	1 ^{er}	4 ^{ème}	Rencontre C	5 ^{ème}	8 ^{ème}	
Rencontre B	2 ^{ème}	3 ^{ème}	Triangulaire	6 ^{ème}	7 ^{ème}	9 ^{ème}

4ème jour : sur une ½ journée					
Finales					
Place 1 - 2	Vainqueur A	Vainqueur B	Place 5 - 6	Vainqueur C	Vainqueur triangulaire
Place 3 - 4	Perdant A	Perdant B	Place 7 - 8 - 9	Perdant C	2 perdants triangulaire